

Le système de gestion de l'environnement

De Ziegler Papier SA

Gestion durable des forêts

Lorsqu'une entreprise achète de la pâte à papier chimique, le seul moyen pour elle d'influer sur la qualité du papier et sur la protection de l'environnement, c'est de choisir ses fournisseurs avec soin. C'est ce que nous faisons. Nous avons ainsi été parmi les premiers à opter pour la cellulose blanchie sans chlore (cellulose ECF). Produit dans des conditions respectueuses de l'environnement, ce type de cellulose est aujourd'hui très largement utilisé dans l'industrie du papier. Les émissions d'AOX sont très faibles et le papier produit ne contient qu'un nombre infime de liaisons O-X. Par ailleurs, nous utilisons uniquement de la cellulose provenant d'usines veillant à la gestion durable des matières premières (bois). Aujourd'hui, nous n'achetons que de la cellulose produite conformément à des labels de certification reconnus (FSC, CSA, EMAS, PEFC et ISO 14000). Tous nos fournisseurs ont donc reçu ces certifications. La cellulose que nous utilisons est produite essentiellement à partir d'eucalyptus et de bois résineux provenant de la péninsule ibérique, du nord de l'Europe, du Canada et du Chili.

Encollage neutre

Nous utilisons exclusivement un système d'encollage neutre (valeur PH : 7,5), favorable tant aux équipements qu'à l'homme et à l'environnement.

Normalisation concernant la résistance au vieillissement du papier

Plusieurs normes internationales ont été créées afin de contrôler la résistance du papier au vieillissement et de fournir une garantie de sa solidité.

- Les normes relatives au papier permanent ANSI/NISO Z 39.48-1992 (Permanence of Paper for Publications and Documents in Libraries and Archives) et ISO 9706-1994 (Information and documentation – Paper for documents – Requirements for permanence)
- La norme sur la durée de vie du papier DIN 6738-1992
- Les papiers Ziegler satisfont aux critères les plus stricts de ces trois normes, comme en témoigne le rapport de contrôle n°125'123/3 rédigé par l'EMPA (Swiss federal Laboratories for Materials Testing and Research).

Réduction de la consommation d'eau

Nous avons constamment réduit notre consommation d'eau au cours des dix dernières années pour arriver aujourd'hui à 5 litres par kg de papier, un excellent résultat. Conformément aux dispositions légales suisses, les eaux résiduelles sont entièrement épurées avant d'être évacuées dans le collecteur d'eaux usées.

Augmentation du rendement énergétique

Nous exploitons une installation à couplage chaleur-force combinant une turbine à gaz et une chaudière à récupération de chaleur dont le taux de rendement est supérieur à 90 %. Tous nos efforts en matière d'économie ont été récompensés dernièrement par un prix pour l'environnement.

Augmentation du recyclage du papier

Fidèles à notre politique soucieuse de l'environnement, nous ne produisons que du papier qui peut être recyclé par nos soins. Pour les papiers d'emballage, nous veillons à n'employer que des matières pouvant être collectées séparément et transportées à un centre de recyclage.

FSC (Forest Stewardship Council)

Depuis 2005, Ziegler Papier SA bénéficie de la certification FSC COC (FSC-STD-40-004), sous le numéro d'enregistrement SQS-COC-24310. Depuis octobre 2008, tous nos types de papiers constituent un groupe de produits FSC. Les papiers des quatre lignes de produits peuvent ainsi être commercialisés comme papiers FSC. Vous trouverez de plus amples informations sur le FSC en consultant le site de l'organisation sur: www.fsc.org.

Par principe, nous n'utilisons pas de bois abattu de façon illégale, provenant d'arbres génétiquement modifiés, de régions où le droit coutumier et le droit de cité sont bafoués ni de forêts d'aspect naturel non certifiées et méritant protection. S'il s'avérait que Ziegler utilise ce type de bois, nous prendrions immédiatement toutes les mesures nécessaires, y compris le blocage de l'approvisionnement auprès de nos fournisseurs, pour tous les produits concernés. Nous nous sommes engagés à faire le maximum pour permettre l'identification de la provenance du bois entrant dans la fabrication de nos produits certifiés FSC et à publier un rapport sur

l'origine des matériaux employés, comportant suffisamment d'indications géographiques pour garantir le respect de la directive. Si la détermination de l'origine de certains matériaux s'avérait impossible, nous nous engageons à remplacer lesdits matériaux par d'autres dont nous serions en mesure de garantir l'origine.